

# Le Projet Pédagogique



Mercredis

# Accueil de loisirs

2019-2020



## I. Présentation.

A travers son **Projet Educatif, la Mairie de VERNAISON** défend les valeurs suivantes : *Citoyenneté, Faire ensemble, échange, et partage*

Avec pour Slogans : **FAIRE ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE**

Notre Accueil collectif de mineur (ACM) est un accueil de loisirs, il se situe 7 chemin du Pelet à VERNAISON, au sein du bâtiment « Pôle Enfance » partagé avec un établissement d'accueil de jeunes enfants (3 mois à 4 ans), d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) agréée et d'un poste de coordination.

Cet accueil est à l'entrée de la commune à quelques minutes du centre-ville et des bords du Rhône.

L'accueil de loisirs est composé de plusieurs groupes établies par tranche d'âge :

Les 3-5 ans, d'un côté et les plus de 6 ans de l'autre.

Les plus de 6 ans sont répartis en 4 groupes (un groupe par animateurs) pour permettre de meilleures conditions d'animation.

L'équipe d'encadrement est composée d'un responsable et de 5 à 7 animateurs tous diplômés ou en cours de formation. Chaque membre de l'équipe a un rôle bien défini qu'il doit remplir en veillant à la cohérence de ses actions par rapport aux objectifs du présent projet et aux autres membres de l'équipe.

- **Le rôle du directeur de la structure :**

- *Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants*
- *Il est garant de la loi et de son application*
- *Il est en charge de la gestion administrative et financière de l'accueil de loisirs*
- *Il accueille, informe et fait participer les familles dans la vie de l'accueil de loisirs*
- *Il met à disposition un livret d'accueil pour les nouveaux animateurs et les stagiaires*
- *Il élabore le projet pédagogique, le règlement intérieur, doit veiller à son application et veille au bon déroulement de ce dernier.*
- *Il a en charge le recrutement des animateurs, leur formation et leur évaluation, en étroites relation avec la mairie et des ressources humaines.*

- **Le rôle de l'animateur**

- *Il est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants*
- *Il est à l'écoute des enfants*
- *Il doit respecter la loi et la réglementation*
- *Il élabore des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique le CEJ et le PEDT.*
- *Il propose des activités variées et les fait vivre*
- *Il participe activement aux préparations, déroulement et bilans du séjour*
- *Il veille à l'application des règles de vie et de sécurité.*

- Il doit faire preuve d'adaptabilité (changement de tranche d'âge, d'activités...) et d'adaptation (aménagement du planning selon le nombre d'enfants ou du temps...)
- Il doit faire preuve de motivation, d'imagination et de dynamisme pour impliquer les enfants aux activités qu'ils proposent.

## **I.a. Les locaux :**

L'accueil de loisirs peut disposer de plusieurs salles communales permettant de répartir les tranches d'âge.

Le groupe des 3/5 ans disposent des équipements du RAM (relais d'assistantes maternelles) avec :

- Une salle d'activité - Une salle de repos avec cinq couchettes - Un bloc sanitaire (WC et lavabos) - Un placard et un local de rangement - Une cour extérieure (espace vert) – Du mobilier adapté (structure toboggan, estrade...)

Ils disposent aussi des locaux du groupe scolaire R. BARANNE avec :

- La salle du périscolaire – Les sanitaires de l'école maternelle – le grand dortoir de l'école maternelle – les différentes cours de récréation ainsi que la salle de motricité

Les groupes des plus de 6 ans disposent de :

- Deux salles d'activités - 1 bureau de direction - Bloc sanitaire avec évier, 1 WC filles, 1 WC garçons et 1 WC adapté - 2 placards muraux de rangement - 1 local de rangement - 1 cuisine relais partagée avec la crèche - 1 espace extérieur avec pelouse en synthétique, préau couvert, cour et tribunes.

Aussi ils disposent du groupe scolaire R. BARANNE avec :

- La salle du périscolaire – les différentes cours de récréation

Enfin, tous ces groupes ont aussi accès aux infrastructures de la commune. Aussi bien sportives (tels que : Gymnase, dojo, salle de danse, terrain de sports...) que culturels (tels que : Médiathèque, salle de musique, salle Senghor...). Chaque équipement est un ERP (Etablissement recevant du public) agréé.

## **I.b. Horaires de fonctionnement :**

Le centre est ouvert de 8h00 à 18h00. L'accueil est échelonné ; les enfants peuvent arriver le matin entre 8h00 et 9h00 et repartir le soir entre 17h00 et 18h00. Les familles peuvent s'inscrire en demi-journée incluant à chaque fois le repas :

L'accueil et le départ des enfants inscrits en ½ journée se fait directement à la cantine.

Accueil : 12h00 à la cantine

Départ : 13H00 à la cantine

## **I.c. Journée type :**

	<b>Enfants</b>
<b>08h00-09h00</b>	Temps d'accueil échelonné + jeux en autonomie et/ou avec animateurs
<b>09h00-11h00</b>	<b>Activité</b>
<b>11h00-11h45</b>	Rangement matériel + Temps autonome

<b>11h45-12h00</b>	Déplacement jusqu'à la cantine des écoles	
<b>12h00-12h45</b>	<b>Repas</b>	
<b>13h00-13h15</b>	Retour au centre	
<b>13h15-14h15</b>	6ans et plus : Enfants en autonomie (jeu calme, petites animations, repos, lecture...)	3-5ans : <i>L'après-midi, les Loupiots ont un temps de repos. Un repos physique pour tous mais adapté en fonction de l'âge. Pour les plus grands des petites animations sont mises en place par les animateurs)</i>
<b>14h30-16h00</b>	6ans et plus : <b>Activité</b>	
<b>16h00-16h30</b>	Rangement matériel + préparation gouter	
<b>16h30-17h00</b>	<b>Gouter</b> + nettoyage des tables	
<b>17h00-18h00</b>	Temps d'accueil échelonné + Autonomie des enfants + <b>Jeux avec animateurs</b>	

## II. Les Objectifs Généraux :

### a. Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant en lui permettant d'être acteur.

Les activités proposées sont au choix. Les enfants sont alors amenés à prendre une décision. L'enfant est ainsi peu à peu capable de se repérer dans le temps et peut anticiper sur le déroulement des activités.

Des temps libres entre les activités laisse aux enfants la gestion de leur temps comme ils le souhaitent : en jouant à l'extérieur ou en allant dans le coin autonomie de la structure.

L'enfant est autonome en laissant exprimer ses choix et envies.

Les enfants seront responsabilisés à travers différents rôles dans la structure.

Enfin, les animateurs vont aider l'enfant à faire par lui-même et à dépasser les difficultés qu'il rencontre.

#### Actions mises en place :

Leur permettre de choisir une activité ou de ne rien faire.

Les faire participer à l'organisation d'activité.

Inclure les enfants dans les tâches du centre.

La mise à disposition d'un espace autonome (*espace du centre qui permet aux enfants de se responsabiliser sur le respect du matériel, la gestion de leur temps calme, la liberté de faire quelque chose ou de ne rien faire*).

Sur chaque soirée « Café parent », un enfant a le rôle d'accueillir les parents accompagnés d'un animateur en leur faisant une visite de la structure pour montrer les activités réalisées sur la période de vacance.

Permettre à l'enfant d'avoir du temps pour lui.

Elaboration des plannings d'activités avec les enfants.

### b. Développer l'esprit d'entraide chez l'enfant.

Les enfants vivent en collectivité, ils se doivent donc de cohabiter dans un environnement commun. Pour cela, les animateurs vont les guider afin qu'ils s'entraident et vivent ensemble. Ayant un lieu de vie commun, les enfants se doivent de se partager tout le matériel mis à leur disposition mais aussi d'apprendre à jouer ensemble dans la joie et la bonne humeur !

#### Actions mises en place :

Les animateurs proposeront différents temps et jeux collectifs dans chaque période.

A travers la mise en place d'un cahier de répartition des tâches quotidiennes, les enfants seront nommés pour différentes missions en coopération.

Vivant dans un lieu commun, les enfants se devront de partager le matériel et aussi d'apprendre à jouer ensemble.

Les enfants se partagent toutes les tâches tel que le service du déjeuner, du goûter, le rangement, le nettoyage...

Les enfants pratiqueront des activités sportives mises en place par les animateurs. (ex : Olympiade en duo, jeux de coopération...)

### **III. Animation :**

Les animateurs proposent un thème par période (entre chaque vacances) à leur groupe d'enfant.

Ce thème est un fil rouge avec lequel les animateurs broderont leurs activités chaque jour en faisant participer un maximum les enfants.

### **IV. Les moyens :**

*Pour remplir ces objectifs, l'accueil de loisirs sollicite les ressources de la commune aussi bien humaines (à travers l'associatif...) que matérielles (grâce aux gymnase, parc public...)*

- **Les lieux communaux :** Tels que les Bords du Rhône, le Skate-Park, le terrain de foot, les jeux de boules, Le Parc Bernard Clavel, le gymnase, les courts de tennis, la médiathèque, l'école élémentaire...
- **Les Partenariats :** Le centre de loisir développe différents partenariats sur la commune : **intergénérationnel** avec la Maison de Retraite St François situé sur la commune, **associatif** grâce à des journées en collaboration avec certaines associations (tels que : Boxe, Basket, judo...), **environnemental** avec le SMIRIL (Syndicat mixte du Rhône des îles et des Lônes), **culturel** avec des périodes à thème en liens avec la médiathèque et la municipalité (semaine de la langue française...)
- **Le budget :** Le centre de loisirs est financé directement sur le budget de la commune par deux sources principales de revenus (Les journées payées par les parents, les prestations de services de la C.A.F)

### **V. L'évaluation :**

L'évaluation du projet pédagogique permet de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien de l'accueil de loisirs. Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation seront évalués de façon régulière notamment lors des réunions de l'équipe.

Des questionnaires de satisfaction seront distribués aux familles. Un à destination des enfants construit par l'équipe d'animation et un à destination des familles construit par l'équipe de direction.

En fin de séjour, l'équipe évaluera les objectifs sous la forme de grille d'évaluation ci-dessous.

## Grille d'évaluation des objectifs

<b><u>Objectifs Généraux : Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant en lui permettant d'être acteur.</u></b>	☺	☹
Permettre aux enfants de choisir une activité ou de ne rien faire.		
Les faire participer à l'organisation d'activité		
Inclure les enfants dans les tâches du centre		
La mise à disposition d'un espace dédié aux enfants		
L'organisation du « Café parent »		
Permettre à l'enfant d'avoir du temps pour lui		

<b><u>Objectifs Généraux : Développer l'esprit de Coopération et de Partage chez l'enfant.</u></b>	☺	☹
Les temps et jeux collectif étaient-ils variés ?		
La mise en place du cahier de répartition des tâches quotidiennes		
Le partage du matériel par les enfants ?		
Les enfants se sont partagés les tâches quotidiennes ?		
Les enfants ont-ils pratiqué régulièrement des activités sportives mises en place par les animateurs ?		

